

appel à candidatures

# Résidences de recherche 2026

Depuis 2014, pour soutenir les artistes, les commissaires d'exposition et les designers graphiques dans leurs recherches et expérimentations, le BO a accueilli plus de 350 temps de travail sur des formats et des périodes variables.

**En 2025, nous diffusons cet appel à candidatures pour sélectionner 7 lauréats pour une résidence de recherche d'un mois avec un financement de 2500 € (bourse + frais) ; à programmer en 2026.**

**Candidatez en ligne :  
« Pau, ma ville facile »  
du 7 au 11 avril 2025, 17h**

Ne pouvant pas nous engager à répondre précisément à toutes vos questions individuelles, nous avons rédigé un cahier des charges simple et précis qu'il vous suffit de suivre pour formaliser votre candidature au bon format.

**Le choix des lauréats sera établi au plus tard le 31 mai 2025.**

Le Bel Ordinaire, espace d'art contemporain, est l'un des outils de développement culturel de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), ayant pour principaux objectifs de :

- renforcer la diffusion des arts visuels sur le territoire de la CAPBP,
- soutenir la création contemporaine,
- favoriser la présence artistique sur le territoire,
- permettre à tous un accès à la création contemporaine.

Pour les atteindre, le Bel Ordinaire développe :

- des expositions tout au long de l'année : monographiques, collectives, thématiques ou encore partant du point de vue d'un commissaire invité.
- un programme de résidences d'artistes (production-diffusion et recherche).
- un travail de médiation et de sensibilisation avec des visites guidées, des ateliers de pratiques artistiques et des projets pédagogiques destinés à tous les publics.

Le BO dispose de 4 ateliers de création individuels d'environ 50 m<sup>2</sup>. Ces ateliers sont en connexion avec un atelier de construction équipé de machines-outils pour le travail du bois et du métal, ainsi qu'avec une cabine de peinture sous pression. Il est également possible d'accéder à un atelier de sérigraphie dont la coordination est assurée par l'association ISINA.

# Contenu de l'appel à candidature :

## Objectif :

Soutenir la recherche et l'expérimentation sans enjeu de production.

## Disciplines concernées :

Art contemporain  
Design graphique

## Conditions d'éligibilité :

N° SIRET  
Candidature solo  
Séjour d'un mois en une fois

## Moyens proposés :

Espaces de travail : mise à disposition d'un atelier de 50m<sup>2</sup> environ, avec la possibilité d'accéder à l'ensemble des équipements du BO.

Un hébergement sur le site du BO incluant une chambre avec un bureau, un accès internet et une cuisine partagée.

Accompagnement : l'ensemble de l'équipe du BO, dans la limite de ses disponibilités, accompagne chacun des résidents pour avis et retours, accompagnement technique, aide à la rédaction de textes et/ou à la préparation de dossiers, la mise en connexion avec d'autres artistes...

Financement : subvention de 2 500 € pour couvrir les frais de la résidence répartie par convention en 2 postes : 2000 € au titre des honoraires artistiques, 500 € pour participation forfaitaire aux frais de déplacement et matériaux utiles à la recherche...).

Temporalité de la résidence : le temps de résidence sera défini à cheval sur 2 mois, de façon à inclure un premier samedi du mois au cours duquel nous vous demanderons d'ouvrir la porte de votre atelier de 15h à 18h pour permettre au public de venir à votre rencontre.

Médiation et communication : les lauréats de cet appel à candidature travailleront en étroite collaboration avec l'équipe du BO pour lui permettre d'expliquer et de valoriser cette résidence auprès du public. Une page sera créée sur le site du Bel Ordinaire pour annoncer la résidence et sera actualisée au fur et à mesure du temps de résidence, notamment avec une interview vidéo. Chaque lauréat s'engage à fournir un retour sur sa résidence dans le mois suivant le fin de son temps de travail au BO.

## Votre dossier de candidature comportera, dans cet ordre :

- infos pratiques : nom, prénom / adresse postale et mail / numéro de téléphone.
- une note d'intention pour nous permettre de saisir les objectifs et les enjeux de votre recherche dans votre parcours artistique et de nous exposer votre intérêt à venir la mener au BO particulièrement
- bio et sélection de travaux précédents.

## LE TOUT EN :

**UN DOCUMENT UNIQUE / A4-PAYSAGE / FORMAT PDF  
15 PAGES et 3MO MAXIMUM**

## Votre candidature est à téléverser sur l'application «Pau, ma ville facile»

[https://pau-demarches.agglo-pau.fr/airform/formulaires/CANDIDATURE\\_RESIDENCE\\_BEL\\_ORDINAIRE](https://pau-demarches.agglo-pau.fr/airform/formulaires/CANDIDATURE_RESIDENCE_BEL_ORDINAIRE) **entre le lundi 7 avril et le vendredi 11 avril 2025 17h. SEULS LES 70 PREMIERS DOSSIERS REÇUS SERONT ANALYSÉS.**

## CRITÈRES DE SÉLECTION :

Cette année, la sélection sera effectuée par l'équipe du BO.

Nous serons attentifs à :

- la cohérence de votre parcours professionnel,
- la clarté et la précision de votre projet de recherche,
- les enjeux que cette recherche représente dans votre parcours,
- l'intérêt de l'accueillir au BO au regard de nos spécificités et intérêts partagés,
- votre envie de partager votre démarche,
- votre appréciation sur les apports de votre temps de travail/ recherche au BO.



# Si votre candidature est retenue, comment ça se passe ?

Au plus tard le 31 mai 2025, vous recevrez un appel téléphonique pour vous informer de la sélection de votre candidature.

Nous calerons avec vous à ce moment-là la réservation des espaces de travail et d'hébergement sur votre période privilégiée pour l'année 2026. Si vous souhaitez venir en famille, ce sera l'occasion d'en discuter et de l'organiser.

Votre résidence sera annoncée dans le programme de saison 25-26 du BO qui paraîtra en juin 2025.

En janvier 2026, nous reprendrons contact avec vous pour récolter les éléments utiles à la formalisation de la convention pour officialiser administrativement votre résidence. Une fois conjointement validée, vous la signerez et nous la retournerons signée par mail. À cette occasion, nous vous demanderons de nous communiquer les éléments nécessaires à l'annonce de votre résidence sur notre site internet : une note d'intention (1500 à 2000 signes), une courte bio d'environ 1500 signes, une sélection de 5 à 10 photos libres de droits avec légendes et copyright, un dossier artistique présentant votre travail en format pdf.

Avant votre arrivée au BO, vous devrez nous transmettre :

- le règlement intérieur signé et portant la mention «lu et approuvé»
- une attestation d'assurance pour votre responsabilité civile au titre d'occupant temporaire des espaces de travail et de vie mis à votre disposition.

## Faire connaissance avec l'équipe : qui fait quoi ?

Didier Courtade, coordinateur des résidences sera votre interlocuteur principal pour la préparation, l'annonce, la mise en œuvre et la valorisation de votre résidence au BO. Didier est également responsable de la bibli et de l'artothèque du BO.  
d.courtade@agglo-pau.fr  
06 18 41 56 99

Guillaume Batista Pina, chargé de l'action culturelle, travaillera avec vous pour d'éventuelles visites de votre atelier à destination de groupes.  
g.batistapina@agglo-pau.fr  
06 84 77 46 53

Adrien Mérour et Romuald Cailleteau, techniciens super-polyvalents, vous installeront dans votre atelier et vous accompagneront pendant votre résidence si vous en avez besoin.  
a.merour@agglo-pau.fr  
r.cailleteau@agglo-pau.fr  
06 35 49 64 38

Corinne Letuppe, chargée de communication, assurera la publication d'infos sur les réseaux sociaux pour partager votre travail en cours.  
c.letuppe@agglo-pau.fr  
06 88 10 01 63

Florence de Mecquenem, directrice, suivra votre résidence, de loin ou de près, en fonction de vos attentes et de ses disponibilités.

## Les ateliers du BO

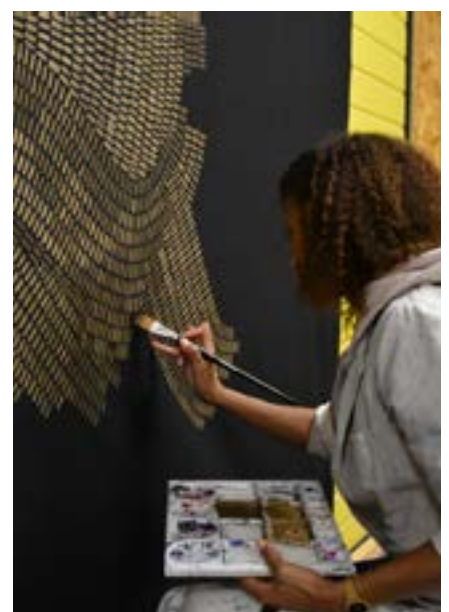
Le BO est équipé de 4 ateliers de création autonomes d'environ 50m<sup>2</sup> chacun. Ils sont mis à disposition vides, et bénéficient simplement d'une arrivée d'eau, d'une étagère de rangement et d'un plan de travail. Ces ateliers donnent sur un atelier de construction de 180 m<sup>2</sup> équipé d'un parc de matériel technique mutualisé. Un atelier de peinture équipé d'une cabine pour peindre à haute pression. Il est à noter qu'il est possible d'utiliser l'atelier de sérigraphie, coordonné par l'association ISINA en prévoyant cet usage en amont de votre arrivée.



Joana Zimmermann, 2024



Aglaé Mighel, 2025



Barbara Asei Dantoni, 2024

**L'équipe technique du BO** est en général sur site du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h. Ces horaires varient en fonction du calendrier des événements. N'hésitez pas à solliciter Adrien et Romuald en amont de votre venue pour vous assurer de leur disponibilité selon vos besoins et qu'ils puissent vous accompagner au mieux. Ils assurent notamment : l'accueil et l'état des lieux d'entrée et de sortie des ateliers, l'accès à l'atelier de construction principal, la mise à disposition des outils nécessaires à la réalisation de vos projets, la gestion des problématiques de logistique, la mise en contact avec les interlocuteurs et fournisseurs pertinents pour votre recherche...

### **Outillage et savoir-faire**

Nous vous mettrons à disposition les outils à main et électroportatifs, nous pourrons vous dépanner de certains consommables. L'accès à l'atelier de construction et des machines-outils se fera en présence de l'équipe technique.

### **Gestion des accès et de l'alarme**

La fermeture à clef des portes doit être systématique et immédiate, surtout pour celles donnant sur l'extérieur. Lorsque vous quittez votre atelier, vérifiez que vous êtes le dernier avant de mettre la zone sous alarme. Si vous arrivez aux ateliers en dehors des horaires de l'équipe technique et avant la fermeture des salles d'exposition, merci de vous signaler à l'accueil pour éviter une mise sous alarme pendant votre présence.

### **Entretien de votre atelier**

Pour tous les travaux de peinture, résine, teinte, cire, etc. : délimitez une zone de travail puis couvrez les surfaces (murs, sols, plafond si nécessaire) à l'aide d'une protection adéquate (film plastique, polyane, carton...). Prenez soin de bien fixer les protections, de vérifier l'étanchéité de vos récipients.

Concernant la découpe de bois / pvc / aluminium : veillez à aspirer régulièrement les débris, copeaux, poussières. Cette mesure vous permettra de travailler en sécurité et évitera l'accumulation des poussières néfastes pour votre santé et celle des autres usagers.

L'évier est sujet aux éclaboussures : nettoyez-le régulièrement, surtout lorsque vous manipulez des produits

chimiques : résines, béton et dérivés, glycéro... De manière générale, évitez d'appliquer des marques de type marqueur ou autre à même les surfaces, privilégiez des matériaux qui se détachent facilement (scotch de peintre, punaises...). Nous laissons à votre disposition balai et pelle, nous pouvons vous fournir ponctuellement des produits d'entretien et un aspirateur.

### **État des lieux de sortie**

Les locaux devront être restitués dans un état d'usage raisonnable. Le sol est propre. Les murs sont propres, sans vis, scotch ou agrafe. Les étagères sont à leur place et propres.

L'évier est propre, le plan de travail dépoussiéré. Le matériel de nettoyage est en état et rangé. Les interrupteurs, poignées de porte et boutons de robinet sont propres. Les déchets ont été évacués dans le respect des consignes de tri sélectif.

### **Votre hébergement**

Comme prévu dans votre convention, pendant votre séjour, vous aurez une chambre individuelle ainsi que l'accès à la cuisine interne. Nous vous mettrons à disposition du linge de lit, mais prévoyez votre linge de toilette. La cuisine est sommairement équipée : plaques à induction, four, micro-ondes, cafetière électrique, bouilloire et autres ustensiles de cuisson. Si vous êtes un cordon bleu avec des exigences d'équipement assez élevés, prévoyez d'emporter avec vous vos couteaux à lever les filets, culs de poule, thermomètre à sucre et autres ustensiles de précision ! La cuisine étant partagée, chacun s'organise pour la laisser propre et immédiatement utilisable après son passage... Ce qui impose de ranger même après une grosse journée ou soirée. Une machine à laver le linge et un sèche linge sont également à votre service. Pendant votre séjour, veillez à bien fermer les portes de la cuisine interne dès que vous n'y êtes pas. Comme toujours, le ménage est ennuyeux : tous les lundis de 8h à 9h, vous devez libérer votre chambre pour que l'entretien régulier soit effectué. Si votre chambre est utilisée immédiatement après votre départ, vous devrez la rendre nettoyée. Comme à la maison en fait ! Nous vous préciserons tout ce qui a besoin de l'être au moment de l'état des lieux d'entrée.

## **Infos pratiques**

### **Commerces**

À quelques centaines de mètres du BO, vous trouverez des commerces qui vous permettront de faire vos courses alimentaires : hypermarché, spécialiste de l'alimentation surgelée, épicerie bio, boucherie-charcuterie. Il y a aussi sous la halle de Billère (3 min à pied) un marché bio les mercredis et samedis matin.

### **Se déplacer**

La société Idélis assure les transports en commun sur le territoire de la CAPBP. Les lignes 7 et T3 vous conduisent vers le centre-ville de Pau. Les horaires sont peu pratiques dans la mesure où les bus ne circulent pas tard en soirée. Mais il ne vous faudra guère plus de 26 minutes pour aller du BO au centre-ville de Pau à pied.

[reseau-idelis.com](http://reseau-idelis.com)

[Nos voisins de l'atelier vélo participatif et solidaire peuvent vous prêter un vélo pendant votre résidence !](#)

### **Sortir**

À Pau, nous vous invitons à vous intéresser aux programmations de la Centrifugeuse, d'Espaces pluriels, du Méliès ou encore d'À tant rêver du Roi, et de PCP.

Pour ceux qui sont motorisés et motivés pour aller plus loin, vous avez le Parvis à Tarbes et image-imatge à Orthez.